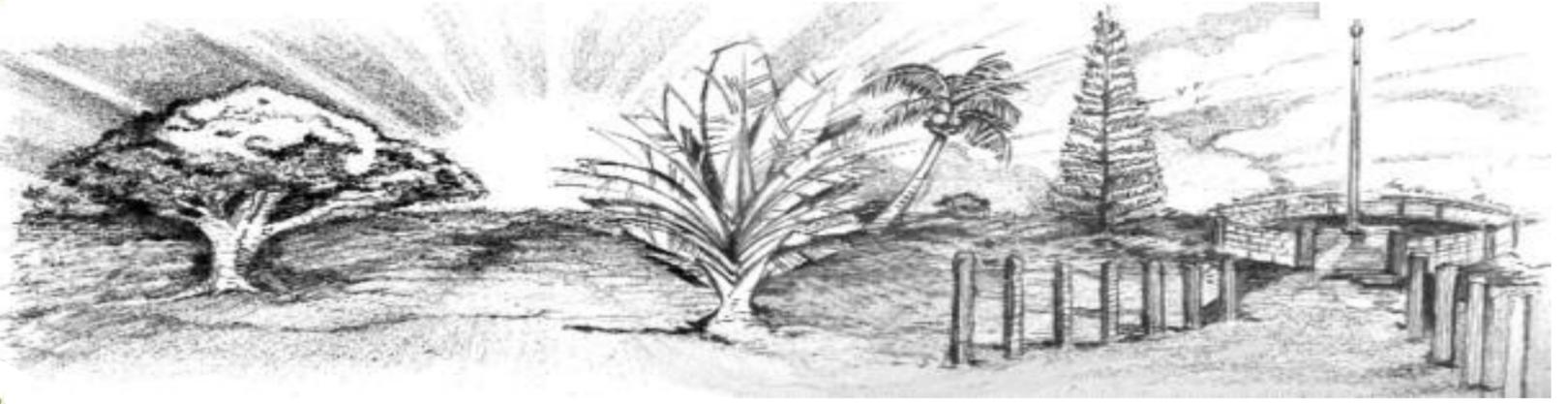


LA PAROLE



MENSUEL GRATUIT • MARS 2003 • N 1

JOURNAL D'INFORMATIONS DU SENAT COUTUMIER

LE MOT DU PRÉSIDENT

Faire comprendre, se faire comprendre, et aussi être mieux compris.

LA PAROLE, journal du Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie vient de paraître. Il va grandir pour vous être disponible, et pour être au service de toutes les cultures vivant dans ce pays. Support médiatique de notre institution, issue de l'Accord de Nouméa. Cet écho va dans le temps prendre ses marques dans votre environnement, et se faire connaître aux yeux des autres cultures régionales. L'oralité de LA PAROLE issue de la nuit des temps restituera tous les mois, les travaux du Sénat Coutumier.

En second lieu, il essaiera d'éclairer toutes les cultures vivant dans ce pays par ses analyses sur les sujets d'actualités pour faire comprendre, se faire comprendre, et aussi être mieux compris. Ce trait d'union des cultures, imaginé par les institutions coutumières de la Nouvelle-Calédonie, se veut avant tout, neutre, responsable et respectueux des us et coutumes de tous ceux qui ont décidé de planter définitivement leur tente ici dans ce pays en devenir.

Les trois premiers numéros de ce journal vont donner LA PAROLE aux trois premiers présidents désignés depuis sa mise en place à savoir ; les Présidents des Aires : HOOT MA WHAAP, IAAI, AJIE ARO.

Un grand merci de nous recevoir chez vous et bonne lecture à tous.



Pierre Zéoula
Président du sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie

PIERRE ZÉOULA page 5

président du Sénat Coutumier - Aire DREHU

« CETTE PAROLE EST UNE MÉMOIRE COLLECTIVE SACRÉE »

... « Cette parole est une mémoire collective sacrée régissant les différentes relations entre les clans, les chefferies et même entre les districts. La place, le rôle et l'importance ou l'histoire de chacun y sont également préservés sans défaillance. L'homme Kanak évolue et vit dans cet environnement naturel et mythique »...



Patrimoine culturel L'igname nécessite une protection ferme

page 8



Le peuple kanak a toujours su honorer l'igname,

car comme la céréale chez l'Européen, cette plante sacrée a été déterminante pour que se développe une spiritualité de valeur universelle, qui confirme qu'il s'agit bien de la civilisation de l'igname avec comme référence sociale une organisation basée sur le clan, le groupe de clans, avec au sommet de la pyramide, la chefferie ou la royauté comme dans

les autres sociétés de l'igname (ex.: en Afrique le royaume d'Abomey au Bénin).

La fête de l'igname dans nos diverses sociétés a toujours été l'occasion de grandes festivités, de festins, d'expression culturelles diverses, et également un temps privilégié pour asseoir la paix où le chef faisait réconcilier des groupes rivaux, ou bien c'était l'occasion de déclaration de guerre entre les groupes antagonistes.

SOMMAIRE

Tout savoir sur le Sénat Coutumier	P. 2
La chronique de Pierre Zéoula : La dimension de la coutume dans le monde kanak	P. 5
Les huit pays et les sénateurs	P. 6
Entretien avec : Andre Thean Houen	P. 7
Le conservatoire de l'igname	P. 8
Services :	
Quelques numéros utiles p. 8	

Conservez les numéros de «La Parole», un jour, ils vous seront utiles ...

LES ORIGINES

Depuis des décennies, la population autochtone dont l'universalité des valeurs culturelles avait été auparavant ignorée ou niée, avait affirmé sa volonté de voir respecter ses us et coutumes fondateurs d'un système social et juridique. Un peuple, le peuple kanak, affirma alors son existence et formalisa un ensemble de revendications dont l'essentielle fut la reconnaissance de ses valeurs culturelles et traditionnelles.

Mais les discours et les promesses ne suffirent plus à satisfaire une attente légitime et, lors de la signature des Accords de Matignon-Oudinot en 1989, la loi référendaire, qui formalisait et traduisait juridiquement ces accords politiques, disposa qu'un Conseil Consultatif Coutumier territorial rassemblerait les représentants les plus éminents des Autorités Coutumières et des structures coutumières qui les avaient désignés. Issus de la même logique et de la même volonté, des conseils coutumiers furent l'émanation des régions en fonction des liens locaux et d'une certaine homogénéité linguistique. Toutefois, il convenait, à l'aune des expériences vécues par les institutions coutumières de la génération des Accords de Matignon-Oudinot, de préciser leurs prérogatives et de rationaliser leur structuration interne. L'Accord politique de Nouméa, signé en 1998, inscrit dans la Constitution de la République et traduit par la loi organique de 1999, a constitué la seconde étape de l'institutionnalisation de la Coutume et de ses Autorités coutumières en créant une nouvelle institution coutumière : le Sénat Coutumier, pierre angulaire de l'institutionnalisation de la Coutume.

Directeur de publication :

Pierre Zéoula,
Président du Sénat Coutumier

Secrétaire de rédaction :

Christian Tamaï, Sénateur

Ont participé à ce numéro :

Dany Dalmayrac,
Charles Juni,
Raoul Bouacou

Crédits photos :

Sénat Coutumier

Imprimerie : Multipress

Tout savoir sur

Le Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie procède de la revendication de la population autochtone du pays de voir reconnaître, enfin, la coutume à travers l'érection d'institutions coutumières dotées de certaines prérogatives.

Les institutions traditionnelles telles que les clans, chefferies et districts dont étaient issues les autorités coutumières locales devaient être relayées par des institutions ayant, notamment, un rôle de proposition et de conseil auprès des autres institutions de la Nouvelle-Calédonie, d'essence essentiellement administrative ou éminemment politique.

Ainsi devint-il évident que la Parole de la Coutume devait être portée au sein même du système institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.

C'est la raison pour laquelle l'Accord de Nouméa de 1998 a initié cette novation institutionnelle qu'est le Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie pour donner une tribune officielle et représentative à l'identité kanak.



Monsieur Nidosch Naisseline, président des affaires coutumières du Congrès, en compagnie de membres des institutions coutumières.

LES DOSSIERS MAJEURS

Les dossiers les plus importants sont ceux qu'il importe de traiter dans le cadre de la démarche initiée par l'Accord de Nouméa et

confirmée par la loi organique de 1999.

A ce titre, la proposition de loi du pays concernant le procès-verbal de palabre, pierre angulaire de tout le dispositif juridique, humain, social et économique, est à mettre en œuvre pour répondre aux attentes manifestées

par le peuple autochtone. De la loi du pays concernant le procès-verbal de palabre dépendra l'architecture de tous les textes futurs et subséquents devant favoriser la sécurité juridique des personnes et pouvant faciliter les modalités de leurs démarches administratives,

économiques, sociales, etc, quotidiennes.

La proposition de texte a été déposée sur les bureaux du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et du Gouvernement local, seules institutions compétentes pour faire voter le texte, depuis décembre 2001. Il en a été

SES TRAVAUX

Ils sont de plusieurs ordres et recouvrent tout ce qui concerne l'identité kanak dont le concept est large, global et globalisant. Ainsi, contrairement à certains éléments extérieurs à la Coutume qui voudraient circonscrire les missions du Sénat (état civil coutumier, terres coutumières, affaires culturelles), le Sénat Coutumier, institution coutumière nouvelle née de l'Accord de Nouméa – et non simple service administratif – revendique le droit naturel de pouvoir s'exprimer sur tous les sujets concernant le Pays, la notion d'identité kanak ne pouvant se résumer à quelques secteurs déterminés par d'autres.

SES COMPOSANTES (STRUCTURES)

Le règlement intérieur du Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie, ayant fait l'objet de la délibération 29/DI du 28 juillet 2000 votée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, est la norme juridique et administrative fixant le cadre essentiel du fonctionnement de cette institution.

Au siège du Sénat, à Nouville, indépendamment des services administratifs mis à la disposition des Sénateurs Coutumiers, l'institution fonctionne, dans le cadre d'un renouvellement annuel, de la manière suivante : un Président du Sénat Coutumier auquel sont essentiellement associés les vice-présidents et le porte-parole qui composent le Bureau ; huit commissions internes de nature technique ; l'assemblée plénière ; le Congrès du Pays Kanak annuel.

Le Sénat coutumier



de même pour le projet d'installation de l'Académie des Langues Kanak. Un autre dossier important, initié et traité par le Sénat Coutumier, est celui du Fonds de Garantie qui permettra de sécuriser l'investissement et la mise en place d'un développement harmonieux et viable sur les terres coutumières. Ce dossier est actuellement en discussion comme celui du mode de succession (héritage) en milieu kanak. Ces textes concerneront les Kanak de statut civil particulier et de droit commun.

LA TERRE ET LA MER

L'article 18 de la loi organique de 1999 confère aux autorités coutumières un rôle essentiel en matière de terres coutumières et de gestion des biens qui s'y trouvent. Mais le Sénat Coutumier a dû, et doit encore, rappeler aux différentes institutions du pays et à l'Etat que la réalité de la sphère d'influence coutumière s'étend sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, les îles, îlots, terres émergées, récifs et lagons. Ainsi, lors de l'élaboration de la loi du pays concernant le domaine public maritime, il a paru essentiel au Sénat Coutumier, bien que délibérément exclu de la rédaction de cette loi, de rappeler à tous le caractère coutumier de tout le littoral.

LE DÉVELOPPEMENT

Le mot développement est prononcé par beaucoup de personnes. Il est souvent galvaudé. Mais de quel développement parle-t-on ? Quelles méthodes et quels choix ? Quelles propositions ? Pour qui ? Pour quoi ? Le développement dont chacun parle est-il macro-économique ou micro-économique ? S'appuie-t-il sur des pôles de développement, sur des économies relevant d'investissements structurants ou productifs ? Le Sénat Coutumier pense que le développement doit être réalisé après une réflexion profonde, un schéma d'aménagement directeur, un calendrier et le nécessaire respect de certaines étapes. La première étape est, selon l'institution sénatoriale, celle de la mise en place d'un développement harmonieux et durable sur les terres coutumières : c'est la raison pour laquelle le Fonds de garantie des terres coutumières constitue un dossier prioritaire pour le Sénat Coutumier au titre du lien à la terre.

LA SOCIÉTÉ

Le Sénat Coutumier est régulièrement interrogé et consulté par l'ensemble des partenaires, institutions et services de la Nouvelle-Calédonie mais aussi par les services judiciaires, l'Etat, les associations ou ses partenaires

extérieurs. Il joue, à ce titre, un rôle de conseil et de conciliateur. Mais, il importe de le rappeler, le Sénat Coutumier n'a ni la mission, ni les moyens d'être une institution appelée à résoudre les conflits d'ordre individuel (divorces, successions, problèmes fonciers) et / ou collectifs. Sa mission est de représenter la Coutume dans les institutions et dans le pays, de proposer des solutions et des textes juridiques d'intérêt général, d'affirmer, voire défendre, le concept d'identité kanak et de mettre en œuvre les orientations fixées par l'Accord de Nouméa. Consulté sur tous les grands problèmes de société, il tente d'y répondre autant qu'il paraît nécessaire.

LA CULTURE.

Le Sénat Coutumier participe à la volonté d'affirma-

tion des valeurs de la civilisation kanak dans la vie de tous les jours. Il n'a pas reçu de compétences précises en matière culturelle et d'autres organismes sont habilités à assurer cette mission. Mais, ici encore, le concept d'identité kanak commande au Sénat Coutumier d'affirmer, autant qu'il est possible, les légitimes revendications des populations dont il est l'émanation naturelle et officielle.

LE SECTEUR JUDICIAIRE

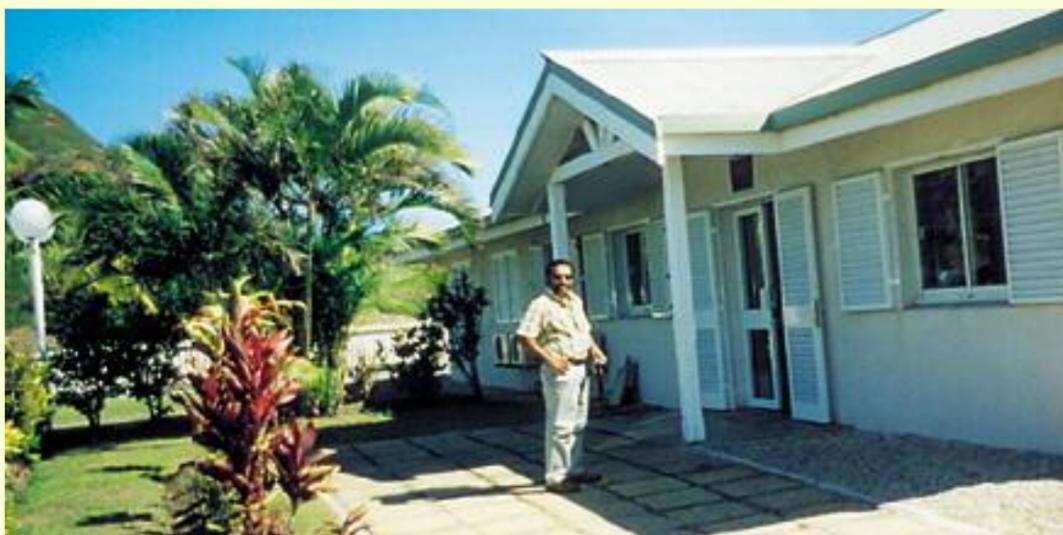
Le Sénat Coutumier n'est nullement une institution de résolution des conflits (individuels et collectifs) comme cela a été précisé en supra. Les seules autorités habilitées à le faire sont les juridictions civile, pénale, administrative, etc, les autorités coutumières et les conseils coutumiers

→ suite page suivante

Conformément à l'esprit des Accords de Nouméa, première assemblée plénière réunissant le représentant du Congrès : Mr Nidoisch Naisseline, le représentant du Gouvernement : Mr Roch Wamytan et le président du Sénat Mr Pierre Zéoula.

SES BUREAUX (SON SIÈGE)

Le siège du Sénat Coutumier est situé à Nouville, avenue James-Cook, à proximité de l'antenne de Nouville. L'hémicycle où se tiennent les débats et où sont prises les décisions, y est installé. Les bureaux des administratifs (secrétariat général, secrétariat, administration générale) aussi. Les bureaux des services financiers et comptables sont situés au 32, rue de la République, à Nouméa, en attendant la construction d'un édifice public disposant de la surface nécessaire.



Le président sénateur de l'aire Ajie-Aro devant les bureaux du service administratif.

SES RÉUNIONS.

Le Sénat Coutumier composé de seize Sénateurs se réunit chaque fois que cela s'avère nécessaire.

L'ampleur croissante des travaux à mener et la variété des missions à effectuer nécessitent une présence constante, voire permanente, des Sénateurs coutumiers tout au long de la semaine, indépendamment des déplacements qu'ils doivent effectuer sur le terrain, les samedis le plus souvent.

Les réunions plénières ou en commissions techniques contraignent, de plus en plus, les Sénateurs à une présence journalière, le nombre de thèmes à traiter devenant de plus en plus important. Par ailleurs, une Assemblée des Huit Pays coutumiers est organisée chaque mois et rassemble, outre les Sénateurs Coutumiers, les représentants légitimes des huit aires coutumières sur un ordre du jour précis.



secteur judiciaire, suite

d'aires (litige sur l'interprétation d'un procès-verbal de palabre, interprétation des règles coutumières...).

Il ne faut donc pas confondre le Sénat Coutumier qui gère l'intérêt général et les assesseurs coutumiers appelés à siéger auprès des tribunaux dans le cadre de conflits individuels et collectifs. Toutefois, le Sénat Coutumier s'est investi pour que la médiation pénale soit rendue applicable en Nouvelle-Calédonie.

LES INSTITUTIONS

L'article 2 de la loi organique de 1999 affirme que le Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie est une institution, au même titre que les autres. Les articles 137 à 148 de ladite loi précisent sa composition, son mode de fonctionnement, les modalités de son renouvellement, son rôle, ses compétences et ses relations avec les autres institutions. Il a certes un rôle essentiellement consultatif mais doit être consulté sur toute question concernant l'identité kanak.

Le Sénat Coutumier, création du législateur français comme toutes les autres institutions de la Nouvelle-Calédonie (Congrès, Gouvernement, Provinces...) est, toutefois, l'institution des Kanak. Mais le Sénat Coutumier, dès sa mise en place, a su, dans un esprit de concorde, forcer le respect des autres communautés. Il se revendique et s'affirme apolitique et unitaire. Ses débats sont sanctionnés par des décisions consensuelles prises dans un esprit de tolérance et dans le respect commun.

A ce titre, c'est une institution unique.

C'est une agora dans laquelle chacun peut s'exprimer sans détour. C'est la raison pour laquelle elle devient la référence et l'interlocuteur privilégié de nombreuses institutions locales, nationales et internationales.

Le Sénat Coutumier est en relation avec les Conseils Coutumiers d'aires, institutions à part entière, relevant des articles 149 à 152 de la loi organique. ●



SES COMPÉTENCES.

Le Sénat Coutumier constate les désignations des autorités coutumières et les notifie au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. En aucun cas le Sénat Coutumier ne s'ingère dans les nominations des autorités coutumières. Il se borne à constater ce qui lui est transmis par les tenants de la Coutume.

Par ailleurs, le Sénat Coutumier, s'il n'a pas la compétence, s'il ne vote pas les textes qui doivent être rendus applicables et opposables, doit être régulièrement consulté pour tout projet (de loi du pays ou de délibération) présenté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou pour toute proposition (de loi du pays ou de délibération) du Congrès de la Nouvelle-Calédonie relatif à l'identité kanak et donc aux signes identitaires, au statut civil coutumier, aux terres coutumières, aux baux sur terres coutumières, aux palabres coutumiers, aux limites des aires coutumières, etc...

Consulté pour avis par les autres institutions ou par l'Etat, le Sénat Coutumier n'a pas hésité à défendre les valeurs universelles liées aux droits naturels des kanak et des habitants du pays. Ainsi, le Sénat Coutumier a défendu, entre autres, la qualité de notre environnement en s'impliquant, notamment, dans la protection des récifs de la Nouvelle-Calédonie uniques au monde pour qu'ils reçoivent un label.

C'est la raison pour laquelle une mission du Sénat Coutumier a déposé, le 23 janvier 2003, de manière officielle, au Gouvernement français et à l'Élysée, le dossier exhaustif et précis, accompagné de toutes les annexes demandées, pour l'inscription des massifs coralliens de Nouvelle-Calédonie dans le patrimoine mondial. Le Sénat Coutumier espère que le Gouvernement français déposera, en sa qualité d'Etat partie à la Convention concernée, cette demande de classement sur les bureaux de l'UNESCO.

SON ADMINISTRATION

L'administration du Sénat Coutumier est dirigée par le Secrétaire Général. Un Secrétaire Général adjoint est particulièrement chargé des affaires financières. Un chargé de mission et son collaborateur ont la charge particulière de mettre en place le Conservatoire des ignames. Des collaborateurs administratifs (rédacteur, juriste) et financiers (comptables) complètent l'organisation administrative. Le secrétariat est à la disposition des Sénateurs Coutumiers mais aussi du public.



La dimension de la coutume dans le monde kanak

La chronique de Pierre Zéoula, président du Sénat Coutumier - Aire de Drehu

Chacun de nous doit apporter sa pierre à la construction intelligente et saine de notre Pays de demain

Où que vous soyez Chefs de clan, Grands Chefs coutumiers, Présidents d'Aires, chargés de mission et secrétaires généraux ainsi qu'à tout le Pays Kanak, je profite de cette occasion pour vous saluer et rappeler que chacun de nous doit apporter sa pierre à la construction intelligente et saine de notre Pays de demain

Où que vous soyez, à toute la jeunesse de ce Pays, je vous souhaite de réussir tout ce que vous entreprenez, de concrétiser vos initiatives personnelles ou collectives en espérant que cette année 2003 sera "un bon cru" pour tous. Que chacun assume ses responsabilités pour protéger et défendre durablement notre Pays pour le meilleur en évitant le pire.

En dernier lieu, je tiens, au nom du Sénat coutumier, à exprimer notre indignation concernant la déclaration de guerre contre l'Irak menée par les Etats-Unis en se fondant sur des éléments plus que douteux et mal fondés. Le Sénat coutumier espère simplement que l'intelligence remportera sur l'absurdité, que la paix prendra l'ascendant sur la guerre et que les enfants de l'Irak, de la Palestine et d'Israël ainsi que ceux du Monde entier recouvrent l'innocence et le plaisir de jouer, de rire. Qu'ils grandissent enfin sereinement dans un monde meilleur sans larmes et sans armes.



Des siècles durant, la coutume a subi diverses mutations, qu'elles soient positives ou négatives mais nos vieux ont toujours su la préserver. Nos ancêtres ont toujours su transmettre la parole à un moment donné à la jeune génération.

ments sont réalisables sur les terres coutumières à condition de respecter non seulement les normes juridiques internationales mais également les "Us et Coutumes" du Peuple Autochtone.

PROTÉGER CET ESPACE CULTUREL ET COUTUMIER CONTRE TOUTE SORTIE DE POLLUTION

Pour le Sénat coutumier, l'essentiel est de protéger cet espace culturel et coutumier contre toute sorte de pollution car pour l'instant, non seulement, il est notre garde manger pour nourrir nos familles au quotidien mais également pour les cérémonies coutumières. En effet, en cas de pollution généralisée par négligence et non respect des normes juridiques de protection de l'environnement, les Kanak seront les premiers lésés car nous ne possédons pas de moyens appropriés, tels que les grands bateaux, pour pêcher au delà des récifs et des mangroves.

A tout le Pays Kanak, je vous souhaite une très bonne et heureuse année 2003 en espérant que l'esprit de nos vieux nous accompagne dans nos prochains travaux. A tous, coutumièrement
Vôtre !

LA PAROLE EST UNE MÉMOIRE COLLECTIVE SACRÉE

En effet, nos "Us et Coutumes" se transmettent par la parole, de génération en génération, en langue maternelle, à tous les niveaux de la structure organisationnelle et coutumière, notamment dans les familles, les clans, les grandes chefferies, les tribus, districts ou Aires coutumières linguistiques.

CHAQUE HOMME EST PRÉDESTINÉ

Dès la naissance, chaque homme est prédestiné à un secteur donné, à une branche d'activité déterminée, tels qu'à être pêcheur (clan de la mer), à être agriculteur (clan de la terre) en fonction de son clan dans l'organisation structurelle au sein de la tribu, ou du district à l'égard de sa chefferie de tutelle et ce durant toute sa vie.

Le mariage, le décès, la naissance et la fête de l'igname nouvelle sont des moments importants dans la vie d'un Kanak. C'est à ces moments là que la mémoire collective sortira pour rappeler à chaque clan sa place, son rôle, ses fonctions dans la tribu vis-à-vis de sa chefferie de tutelle ou de la grande chefferie.

TRANSMISSION ORALE

A cet égard, la préservation de la mémoire est garantie par cette transmission orale lors de ces grandes cérémonies, parfois émouvantes. Cette vérité ne peut être occultée car elle est donnée par des autorités légitimes, notamment par les clans terriens et par les dignitaires de la Grande Chefferie. A cet effet, le sentier coutumier doit être respecté par tous pour les relations coutumières, religieuses et politiques.

LA COUTUME N'EST PAS UN FREIN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Si cette démarche coutumière est respectée scrupuleusement sans déformation dans son environnement naturel, toutes les branches d'activités qu'elles soient économiques, religieuses ou politiques seront fiables et acceptables à court terme et même à long terme sans heurt.

La coutume n'est certainement pas un frein au développement économique et industriel pour notre pays, comme le prétendent certains de nos interlocuteurs politiques et économiques. Le ou les développe-

OBTENIR UN LABEL MONDIAL DE QUALITÉ

A ces propos, je cite tout simplement l'exemple de l'inscription du "Massif corallien et les écosystèmes associés de Nouvelle-Calédonie".

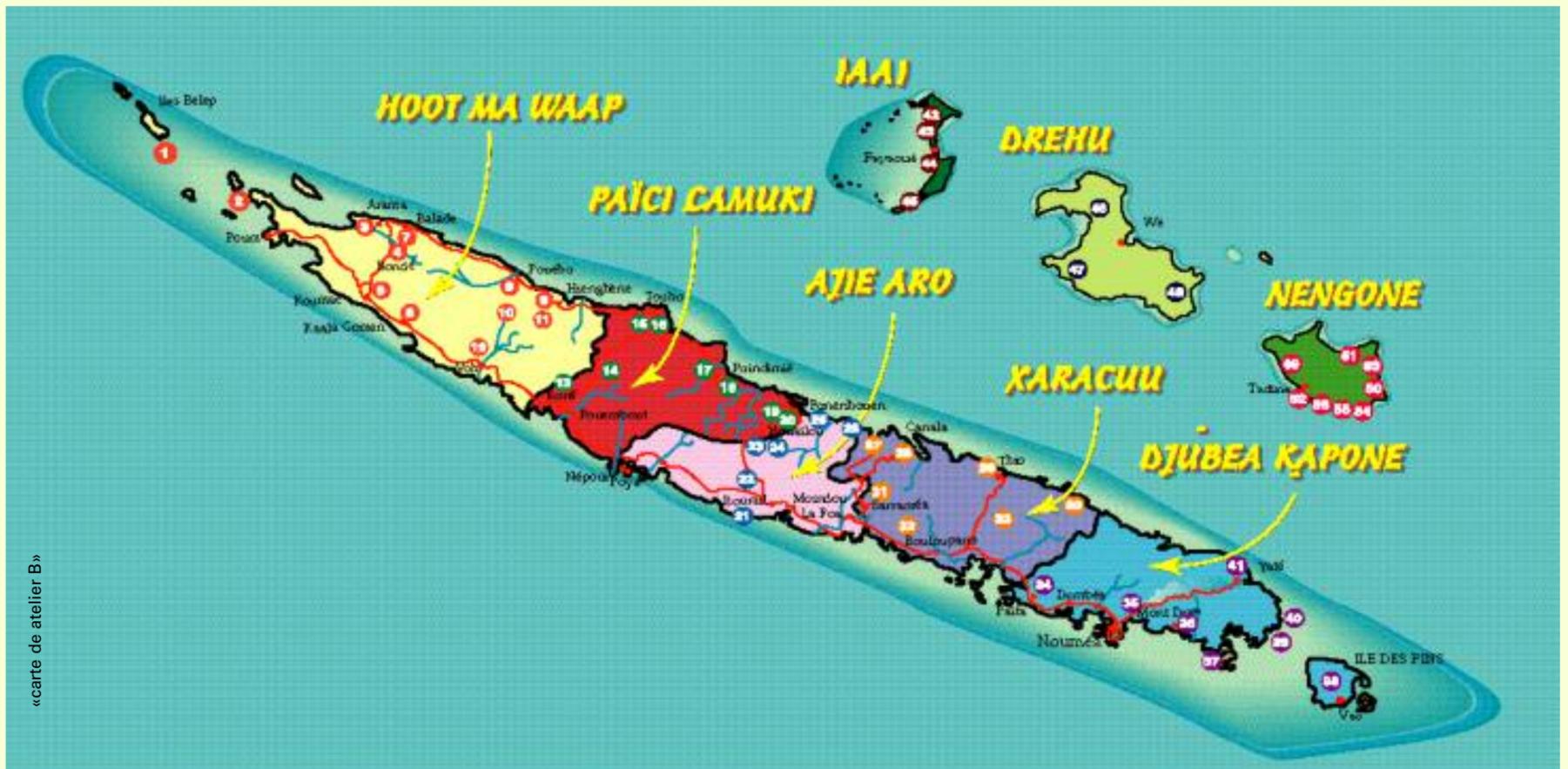
Le Sénat coutumier s'est engagé fortement dans ce dossier car nous estimons qu'il faut absolument préserver l'environnement naturel de la Nouvelle-Calédonie, si riche soit-il, contre toutes tentations mal intentionnées. L'inscription de ce dossier dans le patrimoine mondial de l'humanité est d'obtenir un "Label mondial de qualité" et absolument pas une action à créer des obstacles juridiques et économiques aux différents projets économiques et industriels.



Le président du Sénat en compagnie du chargé de mission de l'aire Drehu.

► Les huit pays

Correspondant aux aires linguistiques, les huit pays sont divisés en districts. Du Grand Chef de district dépendent un nombre de tribus variables, elles mêmes dirigées par un Petit Chef selon la hiérarchie coutumière.



«carte de atelier B»

- | | | | | | | | |
|---|---|---|--|--|--|--|-----------------------------------|
| HOOT - MA WAAP | PACI - CAMUKI | AJIE - ARO | XARACUU | DJUBEA KAPONÉ | NENGONE | IAII | DREHU |
| 1 BELEP
2 NENEMAS
3 ARAMA
4 BONDE
5 KOUMAC
6 GOMEN
7 BALADE
8 POUÉBO
9 HIENGHENE
10 PAIMBOAS
11 TENDO
12 VOH | 13 BACO
14 POINDAH
15 POYES
16 TOUHO
17 WAGAP
18 BAYES
19 PONERIHOUEN
20 MONEO | 21 NY
22 BOREARE
23 HAUT NINDIEN
24 BAS NINDIEN
25 WARAI
26 NEOUYO | 27 KOUAOUA
28 CANALA
29 THIO
30 BORENDY
31 COULI
32 OUA TOM
33 OUIPOIN | 34 PAITA
35 PT DES FRANCAIS
36 MONT DORE
37 ILE OUEN
38 ILE DES PINS
39 GORO
40 TOUAOUROU
41 UNIA | 49 GUAHMA
50 PENELO
51 LA ROCHE
52 TADINE
53 TAWAINEDRE
54 ENI
55 MEDU
56 WABAO | 42 ST JOSEPH
43 TAKEDJI
44 FAYAOUÉ
45 MOULI | 46 WET
47 GAITCHA
48 LOESSI |

MEMBRES DU BUREAU

Désignés pour six ans par les membres des conseillers d'aires pour la première mandature, il y a deux sénateurs par pays qui seront éventuellement renouvelés pour cinq ans. Ils se réunissent régulièrement en assemblée plénière pour traiter des dossiers.

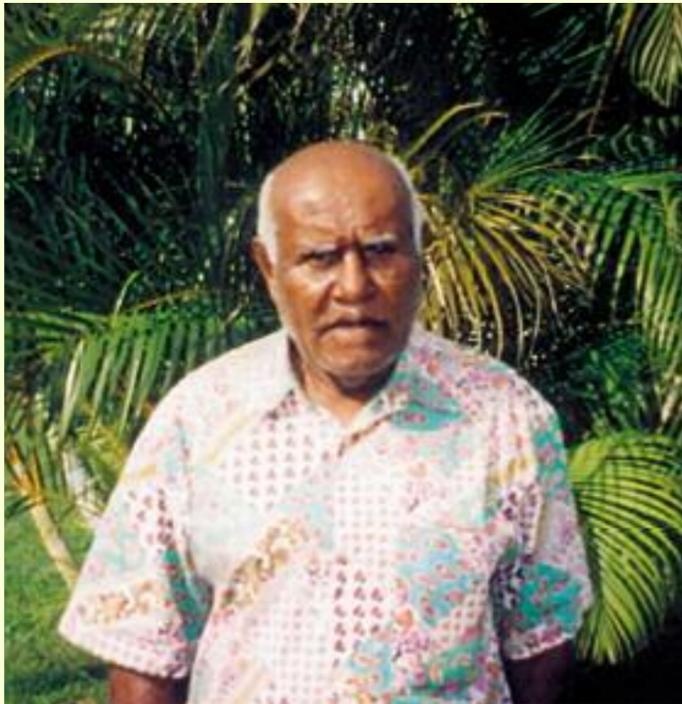
► Les sénateurs



- | | | |
|---|--|--|
| Aire HOOT MA WAAP :
André Thean-Houen
et Jean Poithilly | Aire XARACUU :
Georges Joredié
et Christian Tamaï | Aire DREHU :
Paul Sihaze
et Pierre Zéoula |
| Aire PAICI-CAMUKI :
Dominique Oye
et Gabriel Poadae | Aire DJUBEA KAPONE:
Stanislas Gaïa
et Vincent Akaro | Aire IAAI :
Jean Wanabo
et Antoine Omei |
| Aire AJIE ARO :
Georges Mandaoue et
Dick Gervais Mereureu Goin | Aire NENGONE
David Sinewami
et Paul Jewine | |

Entretien avec André Thean Houen

Premier président du Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie



Le président sénateur de Hoot Ma Waap, doyen de l'institution

L'accord de Matignon de 1988 a séparé l'écriture de l'oralité en créant le conseil coutumier du Territoire. C'est à cette époque qu'a été établi dans le pays un nouvel ordre

L'accord de Nouméa de 1998 l'a institutionnalisé dans son préambule "le kanak est au centre du dispositif"

L'identité kanak, ce n'est pas une photo, c'est la terre ; reconnue à travers le rôle que joue le Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie.

Née en 1999 issue de l'Accord de Nouméa, cette institution nouvelle a pour tâche essentielle de traduire et de mieux faire comprendre l'expression de l'Oralité dans le monde.

L'oralité est une forme de pensée, une autre manière d'être, de vivre aussi.

NOTRE RÈGLEMENT INTÉRIEUR, C'EST UNE IMAGE DE LA CONSTITUTION DE DEMAIN

A sa création le Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie était une coquille vide, coutumière-

ment parlant. Depuis maintenant trois ans, nous sommes entrain de la remplir.

La première année sous la présidence de HOOT MA WHAAP de août 1999 à août 2000, nous avons travaillé notre règlement intérieur, c'est une image de la constitution de demain.

BEAUCOUP DE CHOSE RESTE À ÉCRIRE, ON LES MAINTIENT POUR LE MOMENT COMME DES SYMBOLES.

La flèche faitière, la femme, la terre : des symboles chez le Kanak, comme chez le Français : liberté, égalité, fraternité.

ÉTABLIR UN NOUVEL ORDRE

Sur le domaine foncier : l'année 2003, c'est le 150ème anniversaire de la prise de possession du pays kanak, nous attendons la venue de Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République pour lui demander d'ouvrir un grand chantier avec les chercheurs français sur les trois types de terres connues ici dans le pays kanak. A mes yeux c'est ce conten-

La mise en place des institutions coutumières de ce pays est le résultat de toutes les luttes du peuple kanak à la recherche de son droit, de son identité.

tieux qu'il faut convertir en consensus pour établir un nouvel ordre.

LE MOT ÉCONOMIE C'EST EUROPÉEN,

Et l'économie dans ce nouveau débat de société: le mot économie c'est européen, c'est l'argent. Chez le kanak c'est l'igname, pour nous : c'est pour vivre. Pour nous kanak l'argent se trouve dans la terre et dans la mer à cause de la propriété clanique, on sait que le Nickel est la richesse du peuple kanak.

L'ARGENT DU KANAK EST DANS LA TERRE (LE NICKEL)

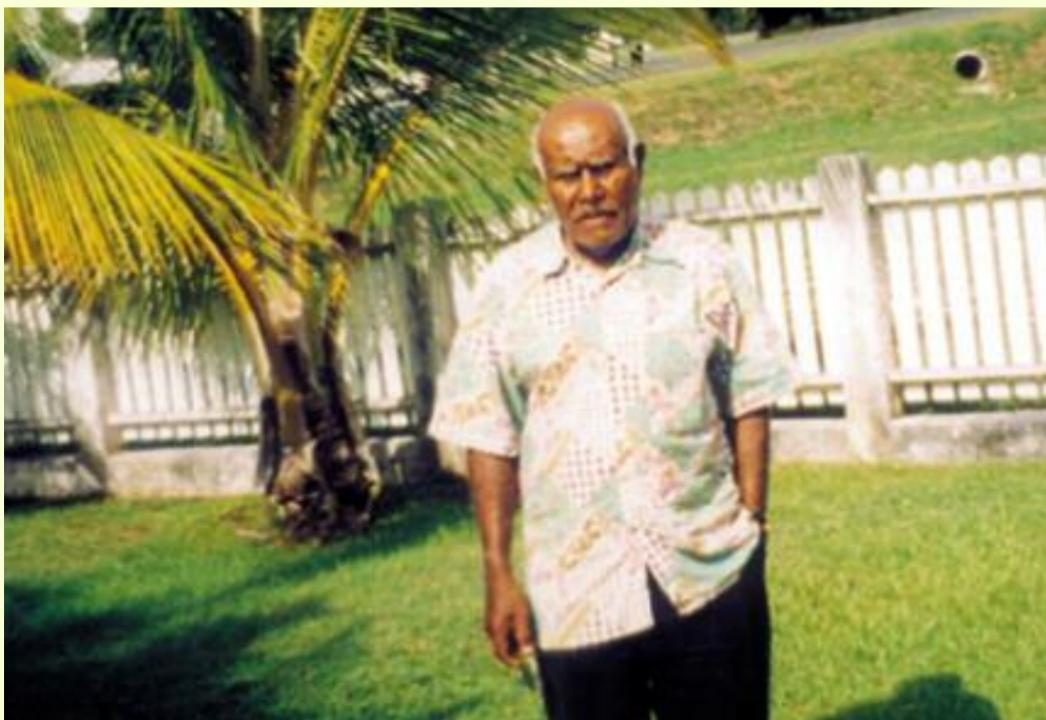
Après la mise en place de la SMSP quand il fallu décider de la création de l'usine du Nord. Il y a eu l'implication du kanak dans le préalable minier. On a fait savoir dans le monde entier, que l'argent du kanak était dans la terre (le Nickel). A partir de là il fallait trouver les partenaires financiers pour la construction de l'Usine. Nous avons demandé à la

France et au Japon qui nous ont refusé par manque de confiance. Nous nous sommes retournés vers les Canadiens à qui nous leur avons garanti notre richesse "le Nickel" le résultat est 51 % pour le pays et 49 % pour le Canadien Falcombridge.

SI INCO VEUT LIRE CES LIGNES.

Quant à l'économie chez INCO c'est tout autre chose. Ce dernier est venu dans le sud. Il veut mettre une usine. Mais c'est pour qui INCO ? ? ? la question est posée... tu es chez quelqu'un.

Si INCO veut lire ces lignes. Il fera comme Falcombridge. Le Nickel c'est l'argent du kanak. L'arrêt momentané des travaux de l'usine va nous permettre de mettre de l'ordre, dans le sud. J'ai confiance aujourd'hui, le kanak voyage beaucoup et sa grande capacité d'écoute fait de lui dans son pays un interlocuteur incontournable.



Au retour des deux

guerres mondiales 1914 – 1918 , 1939 – 1945, il y eut la création de «*L'union des indigènes canaques Amis de la liberté dans l'ordre basé sur l'ORALITE*» (L'UICALO). C'est, de cette association créée par le révérend père Luneau que naquit le parti politique U.C. (Union Calédonienne).

L'église a pris une part très importante dans l'évolution du peuple kanak notamment à travers l'ÉCRITURE.

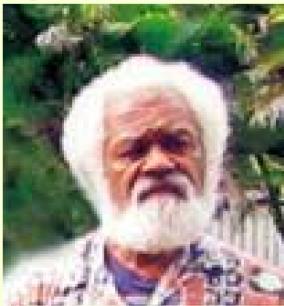
A un moment de son histoire, le peuple a pu évoluer seul.

Les avancées politiques du peuple kanak se sont retrouvées dans l'élection de Maurice Lenormand à la députation et d'autre part, l'autonomie interne du pays kanak en 1958.

Les kanaks avaient acquis les mêmes droits que les Européens. C'était la liberté dans l'ordre. Malheureusement cette liberté consensuelle à travers le temps s'est dégradé car en avançant, l'Etat et les gens du pays ne se sont plus compris et c'est dans le désordre établi qu'est arrivée 1984.

L'UICALO basée sur la coutume (oralité). L'Union Calédonienne politique dont la devise est : «deux couleurs, un seul peuple», (basé sur l'écriture) ont vite compris à ce moment leur limite consensuelle. Liberté, Souveraineté, Égalité : c'était devenu désordre dans les esprits, cela ne voulait plus rien dire...

Raoul Bouacou,
chargé d'animer le
conservatoire de
l'igname



PATRIMOINE CULTUREL

Le conservatoire de l'igname



SUPPORT CULTUREL DE L'IDENTITÉ KANAK

L'igname, hier plante de cueillette de tous les peuples qui sont passés par un état primitif à un moment de leur existence, a ensuite été domestiqué et cultivé par nos ancêtres; d'ailleurs les grands billons d'ignames, et les tarodières en casiers irrigués, attestent du rayonnement important de cette civilisation de l'igname, à l'égale des autres civilisations de la planète, mais également avec une période de déclin, liée à la pression coloniale exercée de manière arbitraire par l'État français qui se traduit rapidement par le vol, le saccage des cultures et la spoliation des terres des clans et chefferies. Néanmoins, malgré toute cette politique de déstabilisation, nos anciens ont su malgré les périodes de souffrance, préserver jusqu'aujourd'hui le tubercule sacré qu'est l'igname, et aussi le taro d'eau.

L'igname rentre dans la famille élargie des plantes alimentaires vulgarisées sous le terme de cultures vivrières. On y retrouve aussi le manioc, le taro d'eau, le taro de montagne, la patate douce et également des plantes à feuilles... brèdes, laitons, jeunes feuilles de taros, etc... Ces diverses plantes alimentaires, auxquelles il faut rajouter le gibier: cerfs, cochons,... poissons et divers

crustacés d'eau douce ou de la mer, ont assuré durant des décennies une alimentation équilibrée et saine de la population kanak.

PLANTE RÉFÉRENCE DE VALEURS SPIRITUELLES

L'igname élevé comme plante principale dans le milieu traditionnel kanak, était considéré comme une plante référence de valeurs spirituelles et morales, de présent et de don dans les lieux sacrés; de rencontre avec l'esprit des ancêtres. Également l'igname, en cela et encore de nos jours dans les cérémonies coutumières, matérialise les paroles échangées entre clans, notamment dans les discours de généalogies car si effectivement notre société est basée sur l'oralité, l'igname - noble présent à ces occasions - est le gage du respect et du caractère sacré de la cérémonie.

PATRIMOINE CULTUREL QUI NÉCESSITE UNE PROTECTION FERME

Il est essentiel de se rendre à l'évidence de l'importance de l'igname dans l'organisation sociale traditionnelle kanak; car de fait, le calendrier social et

culturel des chefferies se dessinait autour du cycle de développement de cette plante; du défrichage et de la plantation jusqu'à la récolte. Des rituels accompagnaient le rythme de croissance : interdits sexuels, interdits de consommer des légumes accompagnant l'igname, relations avec les esprits des ancêtres; pour la fécondité du tubercule.

Il faut considérer que cette relation intense entre le clan et un clone d'igname déterminé, confirme l'identification actuelle de variétés d'ignames constituant une propriété intellectuelle traditionnelle de clans et donc il s'agit bien d'un patrimoine culturel qui nécessite une protection ferme. Les instances coutumières doivent prendre les dispositions nécessaires pour que ces ressources et connaissances de nos anciens s'inscrivent en continu dans la confidentialité et par voie de conséquence qu'elles ne soient pas divulguables, étant dit qu'elles le sont dans le contexte d'un savoir traditionnel autochtone, transmis de générations en générations; de surcroît les noms en langues vernaculaires, peuvent être des noms de clans par exemple et doivent, cela est obligatoire, faire l'objet d'une vérification de l'orthographe par des linguistes, si les détenteurs en particulier et les autorités coutumières en général, ont donné leur accord préalable pour que d'une part, les données culturelles soient exploitées à des fins

de spéculations mercantiles, et que les noms vernaculaires puissent être banalisés dans le domaine public.

HÉRITAGE MIS AU POINT DEPUIS LA NUIT DES TEMPS

Vouloir comprendre la raison d'être de la création d'un Conservatoire de l'igname exige de faire un retour en arrière pour mieux comprendre le mode de fonctionnement de la société traditionnelle kanak, avant l'influence des européens, et les enjeux de société qui sont en compétition de nos jours. Toutes les valeurs sociales et culturelles qui imprègnent nos organisations coutumières, constituent un héritage mis au point depuis la nuit des temps, et nous avons le devoir de le pérenniser de manière durable, et il s'agit pour nous, et pour la jeunesse à venir de lui redonner toutes ses lettres de noblesse.

Il faut aussi pointer du doigt, ceux qui veulent s'accaparer les éléments de notre culture, et spécifiquement dans le domaine culturel de l'igname, parce qu'ils cherchent à en tirer un profit personnel: « il faut que cela s'arrête ». Il est indispensable qu'au niveau des autorités provinciales tout soit mis en œuvre pour que les agents du développement rural et économique se cantonnent dans les limites des compétences qui sont les

Occupe la place centrale dans le calendrier CULTUREL et cultural

L'igname occupait donc la place centrale dans le calendrier CULTUREL et cultural, pour assurer la qualité de la récolte et ce tubercule occupait la tête d'assolement; s'agissant effectivement de la succession de cultures sur la même parcelle; en deuxième année suivaient diverses autres cultures: manioc, canne à sucre, bananiers... Le savoir-faire traditionnel privilégiait donc le système de jachère, qui consistait à partir d'un terrain neuf ayant ensuite fait l'objet d'un brûlis d'assurer que les diverses cultures successives puisent dans le sol les éléments organiques et minéraux nécessaires à leur développement complet.

leurs, car en aucun cas, ces agents ne doivent s'immiscer dans le domaine culturel de l'igname, rôle dévolu de par l'Accord de Nouméa qui stipule que le kanak est au centre du dispositif aux instances coutumières et porté en cela par les huit conseils coutumiers d'aires et le sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie.



La maison du Conservatoire située sur le GDPL Névéré (Groupement de Droit Particulier), au bas du Col de la Pirogue - versant Tontouta - dans la commune de Païta.

Au sommaire de votre prochain numéro

- La deuxième Présidence du Sénat avec le président sénateur de l'aire IAAI Mr Jean Wanabo
- Tout savoir sur le Massif Coralien

Numéros utiles

Sénat coutumier
24 20 00
Fax 24 93 20

Gouvernement
24 20 00

Conseils Coutumiers		
Hoot Ma Waap 47 53 26	Xaracuu 35 42 38	Nengone 45 49 16
Paici Camuki 42 75 41	Djubéa Kaponé 28 32 87	Iaai 45 52 50
Ajje Aro 42 52 96	Drehu 45 51 58	